

de guérir dans les communes limitrophes (56) ; de la collecte faite en faveur des inondés du Midi de la France ; (57) de secours à des Luxembourgeois établis en France ; de demandes de libération de la Légion étrangère ; d'extraditions de Luxembourgeois de France ; (58) de cas d'aliénés, de rapatriement d'enfants et de soldats de la Légion étrangère (59) ; enfin, éparpillées dans les divers dossiers, des affaires personnelles de ressortissants luxembourgeois (état civil, successions etc.).

Voici ce que nous avons cru bien faire de retenir comme susceptible d'intéresser nos lecteurs.

Le 26. 4. 1867, dès son arrivée à Paris où Jonas ne figurait que comme chargé d'affaires « à titre temporaire », il écrit au baron de TORNACO, président du gouvernement luxembourgeois, qu'il vient de voir M. LICHTENFELT, ministre du roi des Pays-Bas. « Très opposé aux prétentions de la Prusse » (d'avoir le droit d'occuper la forteresse de Luxembourg), le diplomate hollandais avoue à Jonas avoir fourni au journal « La Patrie » les données qui ont servi à la rédaction d'un article destiné à combattre lesdites prétentions, article que Jonas fait parvenir à son Ministre d'Etat.

Deux jours plus tard Jonas apprend de la même source que BISMARCK s'est rendu à Petersbourg et « que c'est là qu'il a été inspiré des sentiments qui prévalent en ce moment dans la politique de la Prusse ». Il se fait également l'écho des bruits d'après lesquels une conférence des grandes puissances devra se réunir à Londres avec l'ordre du jour : « évacuation de la forteresse de Luxembourg par les troupes prussiennes ; démantèlement de la forteresse ; neutralité du Grand-Duché ». Et Jonas d'ajouter : « Ne sont-ce là que des attermoissements et les chances de la guerre ne sont-elles pas plutôt ajournées que définitivement écartées, c'est ce que tout le monde se demande. En tout cas l'avenir de notre pays ne paraît malheureusement pas complètement assuré ».

Le 30. 4. 1867 Jonas remet ses lettres de créance au marquis DE MOUSTIER qui lui expose en toute franchise le point de vue de la France. Il n'est plus question d'annexion mais la France persiste sur son refus de tolérer à Luxembourg une garnison prussienne. Relevons ce passage de la lettre de Jonas, moins connu :

« La France sera disposée à offrir des avantages commerciaux au Grand-Duché reconnu neutre, comme elle était disposée à lui accorder des avantages pendant l'époque de transition, pour le cas où il eut été réuni à la France ».

Les ambassadeurs de Prusse, d'Angleterre et d'Autriche parlent également à cœur ouvert à Jonas, d'autant plus qu'après que la Prusse s'est déclarée prête à se soumettre quant à la suppression de la garnison à l'arbitrage des autres puissances, l'accord préalable à la Conférence était assez avancé.